



Renforcer les compétences en santé grâce aux hôpitaux favorables à l'entraide



INFO**ENTRAIDESUISSE**

Qu'est-ce qu'un hôpital favorable à l'entraide autogérée?

Dans un hôpital favorable à l'entraide, les médecins, les infirmières, les thérapeutes et les autres membres du personnel collaborent avec succès avec les groupes d'entraide. Toutes les parties bénéficient de cette coopération.

Les six critères de qualité

Les critères ont été élaborés par des patients, des proches et des centres d'Info-entraide. Ils fournissent une orientation pour la conception de la promotion de l'entraide dans les hôpitaux et garantissent une norme de qualité nationale et reconnue.

1. La présentation de l'entraide autogérée par les participant-e-es à l'entraide eux-mêmes est rendue possible, par exemple par des affiches dans l'entrée de l'hôpital.
2. Les patients et leurs proches sont informés au moment approprié au sujet de la possibilité de participer à un groupe d'entraide, par exemple lorsqu'ils quittent l'hôpital.
3. L'hôpital informe en interne et en externe de la coopération avec l'entraide autogérée, par exemple sur son site web et tout autre canal de communication approprié.
4. Une personne de contact pour l'entraide autogérée est désignée et disponible dans l'institution. Ses coordonnées sont accessibles au personnel et aux patients, et une suppléance est planifiée.
5. Un échange régulier d'informations et d'expériences entre les groupes d'entraide, le centre Info-entraide et l'hôpital est organisé.
6. La participation des groupes d'entraide à cette démarche est rendue possible, par exemple lors de formations continues internes ou d'événements d'information.

LES RETOURS
D'INFORMATIONS FOURNISSENT
DE PRÉCIEUSES INDICATIONS
POUR AMÉLIORER LES PROCESSUS
DE TRAITEMENT.



Pour une coopération durable visant à promouvoir l'entraide autogérée dans les hôpitaux

La participation à des groupes d'entraide renforce les connaissances en matière de santé des patients et de leurs proches. Le projet «**hôpitaux favorables à l'entraide**» vise à faciliter l'accès à l'entraide pour les patients et leurs proches.

Description du projet

Ce projet promeut l'entraide autogérée comme complément à l'hospitalisation et aux soins de suivi.

Il encourage la coopération entre les centres d'Info-entraide, les groupes d'entraide et les hôpitaux. Au cœur du projet se trouve l'intention de construire et d'ancrer cette coopération durablement.

À cette fin, une convention de coopération est signée entre l'hôpital/clinique et un centre d'Info-entraide régional. Il s'agit d'un engagement fondamental visant à promouvoir l'entraide autogérée à l'hôpital.

À cette fin, les experts ont défini six critères de qualité. Les mesures requises pour répondre à ces critères de qualité sont élaborées conjointement par les partenaires à la coopération, ou sélectionnées parmi les propositions existantes.

Un élément central de ce processus est la coopération avec les représentant-e-es des groupes d'entraide sur un pied d'égalité.

Les mesures développées sont résumées dans un catalogue de mesures. Celui-ci spécifie la mise en œuvre concrète pour atteindre les critères de qualité.

Si les mesures sont mises en œuvre avec succès et que les six critères de qualité sont remplis, la certification comme «favorable à l'entraide» peut être demandée à Info-Entraide Suisse.

Le projet a pour but ...

... que tous les patients, leurs proches et les professionnels de la santé soient conscients des avantages de l'entraide autogérée.

... que les patients et leurs proches sont motivés pour promouvoir leurs propres compétences en matière de santé en participant à des groupes d'entraide.

Avantages de la promotion de l'entraide autogérée dans les hôpitaux

Le projet contribue à renforcer la prévention secondaire et tertiaire tout au long de la chaîne de soins: Elle permet de combler les lacunes en matière de suivi des soins, de promouvoir l'interprofessionnalité, de favoriser l'assurance qualité et de compléter les connaissances spécialisées par des connaissances expérientielles.

Pourquoi un certificat?

Le certificat permet de reconnaître l'engagement de l'hôpital en matière de promotion de l'entraide autogérée. Cet engagement est durablement ancré dans l'hôpital. Le certificat renforce la confiance et garantit la qualité.

Un bénéfice pour tous

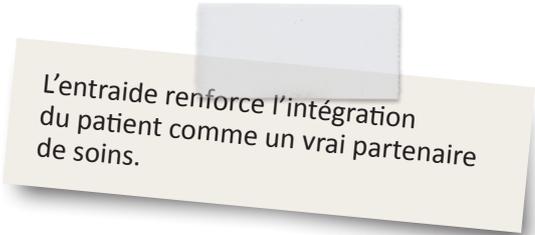
Les personnes concernées sont des experts par expérience.
La mise en relation des connaissances professionnelles avec les connaissances expérientielles des personnes concernées permet d'avoir une vision plus large des maladies et de la santé.

Bénéfices pour les patients et leurs proches

- **Diversité de l'offre:** les patients et leurs proches reçoivent des informations et un soutien important pendant et après leur séjour à l'hôpital ou à la clinique. De nos jours, le temps à disposition pour les patient-e-es au sein des hôpitaux ne cesse de diminuer, les groupes d'entraide constituent donc d'importants réseaux sociaux complémentaires.
- **Certificat «favorable à l'entraide»:** inspire confiance aux patients et leurs proches.
- **Renforcement des compétences en santé:** grâce à l'accès à un groupe d'entraide, les patients et les proches trouvent compréhension et soutien face aux maladies et à des situations de vie difficiles.
- **Bénéfices pour la santé:** Selon l'étude «Gemeinschaftliche Selbsthilfe in der Schweiz (L'entraide autogérée en Suisse)»,* la participation à un groupe d'entraide réduit les préoccupations liées à la maladie et renforce une approche ciblée et coopérative entre les soins professionnels et les personnes concernées (compliance). En outre, les liens sociaux sont renforcés.



LES GROUPES D'ENTRAIDE SOULAGENT LA CHARGE DES PROFESSIONNELS DANS LES DOMAINES DU SOCIAL ET DE LA MÉDECINE.



L'entraide renforce l'intégration du patient comme un vrai partenaire de soins.

Valeur ajoutée pour l'hôpital

- **Alléger le fardeau des professionnels:** Les participants aux groupes d'entraide se soutiennent mutuellement dans les questions pratiques et psychosociales du quotidien. Cela allège la charge des entretiens avec les patients.
- **Prestations de suivi:** les groupes d'entraide offrent un soutien continu important après la sortie de l'hôpital.
- **Standard de qualité:** la convention de coopération, les mesures prises pour sa mise en œuvre et le certificat «favorable à l'entraide» sont des preuves de bonnes pratiques et renforcent l'image positive de l'hôpital.
- **Augmentation des compétences:** la coopération directe avec les participants des groupes d'entraide fournit des indications pour une prise en charge des patients efficace et orientée vers leurs besoins.
- **Élargissement de l'offre pendant le séjour par la participation à des réunions de groupes d'entraide:** Il a été prouvé que les proches, en particulier, ont un grand besoin d'échange et d'orientation. Si les patients doivent être traités comme des patients hospitalisés pendant une période plus longue ou de manière répétée, les proches bénéficient déjà de la participation à un groupe d'entraide pendant leur séjour à l'hôpital.

* Lucia M. Lanfranconi, Jürgen StremLOW, Hakim Ben Salah et René Knüsel (eds.): Gemeinschaftliche Selbsthilfe in der Schweiz. Bedeutung, Entwicklung und ihr Beitrag zum Gesundheits- und Sozialwesen. Berne: Hogrefe 2017.

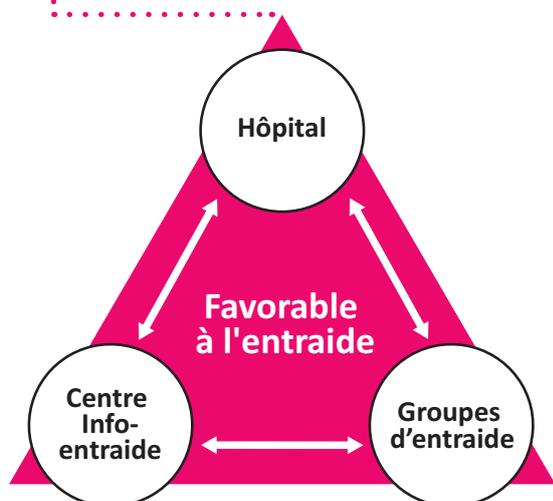
La voie vers un hôpital favorable à l'entraide

Le certificat «favorable à l'entraide» est décerné aux hôpitaux qui mettent en œuvre avec succès leurs mesures pour atteindre les critères de qualité en coopération avec les groupes d'entraide et les centres régionaux d'Info-entraide.

La voie vers le certificat

L'hôpital conclut une convention de coopération avec un centre Info-entraide régional.

Les patients ou les proches des groupes d'entraide sont inclus afin d'établir un «triangle de coopération». Les représentants de l'hôpital, des groupes d'entraide et du centre d'Info-entraide travaillent en partenariat.



Dans le triangle de coopération **Hôpital – Centre Info-entraide – Groupes d'entraide**, un catalogue de mesures adaptées pour l'hôpital est élaboré pour mettre en place la mise en œuvre des critères de qualité de manière durable. Suivant les entretiens réguliers dans le cadre du triangle de coopération, les mesures peuvent être adaptées si nécessaire.

Si les mesures ont été mises en œuvre avec succès pendant au moins un an, une réunion d'évaluation structurée a lieu dans le triangle de coopération. En documentant cette évaluation dans le formulaire prévu à cet effet, l'hôpital peut demander à Info-Entraide Suisse de lui décerner le certificat «Favorable à l'Entraide».



Le certificat est valable pendant deux ans et peut être renouvelé par la suite. Le centre Info-entraide régional reste en tout temps disponible et en soutien pour la démarche de certification.

Mise en œuvre dans toute la Suisse

22 centres d'Info-entraide régionaux et cantonaux soutiennent les groupes d'entraide par des conseils, des médiations, des infrastructures et des formations continues. La fondation Info-Entraide Suisse, en tant qu'organisation faîtière, est la seule organisation au niveau national qui représente le concept de l'entraide autogérée, quel que soit le thème.

Info-Entraide Suisse est responsable du projet «hôpitaux favorables à l'entraide». La mise en œuvre du projet à l'échelle nationale est cofinancée par Promotion Santé Suisse dans le cadre du programme «Prévention dans le domaine de la santé» de 2021 à 2024. La mise en œuvre sur place est assurée par les centres d'Info-entraide régionaux.

DANS LE GROUPE
D'ENTRAIDE, J'AI APPRIS
À MIEUX GÉRER MA VIE
QUOTIDIENNE.



Plus d'informations sur le projet

www.hopital-et-groupesdentraide.ch

Gestion et coordination de projets nationaux

Info-Entraide Suisse

Laufenstrasse 12

4053 Bâle

Tél. 061 333 86 01

hopitaux@infoentraidesuisse.ch

Mise en œuvre de projets régionaux

Le projet est mis en œuvre par les centres régionaux d'entraide:

www.infoentraidesuisse.ch/regions

Le projet «Renforcer les compétences en santé grâce aux hôpitaux favorables à l'entraide» est mené en collaboration avec le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins de Promotion Santé Suisse (PDSCH):



Gesundheitsförderung Schweiz

Promotion Santé Suisse

Promozione Salute Svizzera

La **Prévention dans le domaine des soins (PDS)** encourage et soutient le développement ainsi que la mise en place de parcours de santé tout au long de la chaîne de prise en charge pour les personnes déjà malades ou présentant un risque accru.

Le **Soutien de projets PDS** soutient les interventions innovantes et la multiplication des projets dans les domaines des maladies non transmissibles (MNT), des maladies psychiques et troubles liés aux addictions. Il vise à renforcer les pratiques préventives dans le domaine des soins et à les ancrer à long terme dans le système de santé suisse.



INFOENTRAIDESUISSE